

# INSTITUT REGIONAL DE FORMATION S ANITAIRE ET SOCIALE IRFSS Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse

/ - IRFSS Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse | 400 avenue du Château de Jouques (Parc d'activités de la Plaine de Jouques) - Siège administratif et direction 13420 Gémenos | Tel: | <http://irfss-pacac.croix-rouge.fr/>

## Auxiliaire de puériculture par la VAE : validation des acquis de l'expérience

Ref : 3658VAE004

Durée : - Accompagnement : 24 heures  
- Module de formation : 70 heures

### Présentation

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est une démarche personnelle qui permet de faire reconnaître officiellement l'ensemble des compétences acquises depuis au moins un an, y compris celles acquises dans le cadre d'activités associatives ou bénévoles.

Elle débouche sur l'obtention de tout ou d'une partie du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP).

### Objectifs

**Obtenir le diplôme via la constitution d'un dossier de validation des compétences.**

Pour cela nous vous proposons :

- un **module d'accompagnement** à la rédaction du livret de présentation des acquis d'une durée de 24 heures
- un **module de formation** de 70 heures

## **Public**

Une année d'exercice dans la fonction

## **Pré-requis**

Avoir reçu la recevabilité de l'A.S.P. au Livret 1

## **Contenu de la formation**

Les objectifs du module de formation de 70 heures sont de permettre au candidat de bénéficier de données récentes relatives à la fonction qu'il a choisi de valider, de rappeler les acquis indispensables à la pratique professionnelle notamment dans les domaines suivants : concepts de santé publique; santé individuelle et santé collective, mesurer l'impact d'un changement, mobiliser ses compétences; évaluer les aptitudes et les capacités du candidat à se questionner sur sa pratique professionnelle ; développer ses capacités d'écoute et de communication.

## **Méthodes pédagogiques**

Méthode inter active, soutien individuel, travaux de recherche en autonomie, aide à l'appropriation de la démarche

## **Intervenants**

Cadres de santé formatrices et de terrain

## **Validation**

A l'issue du suivi du module de formation et/ou d'accompagnement, une attestation de présence vous sera transmise.

Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP) partiel ou complet, en fonction de l'avis du jury.

## **Coût**

Le tarif 2019 de l'accompagnement VAE en 24 heures – droit commun, est de 780 €.

## **Possibilité de financement**

Pour toute étude d'une prise en charge financière, le candidat doit s'adresser directement auprès :

- de l'employeur ou de l'OPCA, s'il est salarié (Congé VAE, plan de formation...)
- du Pôle Emploi, s'il est en recherche d'emploi

La Région peut aider les candidats en démarche de validation des acquis de l'expérience avec un chèque individuel "accompagnement" ou "post-jury". Sont concernés :

- demandeurs d'emploi,

- femmes en congé parental, bénévoles,  
- salariés, y compris en contrat aidé, qui ne disposent d'aucun droit à la formation (ou d'un droit très partiel)  
et cherchent à élever leur niveau de qualification.

Voir contact PASS VAE REGION sur la page <https://aidesformation.maregionsud.fr/>

## **Dates et inscription**

Du 01/01/2019 au 31/12/2019 - NICE (06)

### **Contact(s)**

- SITE DE FORMATION DE NICE (06)

Tel : 04 93 53 86 00

Mail : ifam.nice@croix-rouge.fr

Du 01/01/2019 au 31/12/2019 - OLLIOULES (83)

### **Contact(s)**

- CRFP - Formation Continue Sanitaire et Sociale (Var)

Tel : 04 89 29 50 01 ou 04 94 93 66 00

Mail : sylvie.crijnen@croix-rouge.fr

Du 25/11/2019 au 06/12/2019 - OLLIOULES (83)

### **Contact(s)**

- CRFP - Formation Continue Sanitaire et Sociale (Var)

Tel : 04 89 29 50 01 ou 04 94 93 66 00

Mail : sylvie.crijnen@croix-rouge.fr